



**Les Amis
de la Terre**

HCB, les Amis de la Terre prennent leurs responsabilités!

La participation à une instance de démocratie participative est pour les Amis de la Terre une responsabilité importante vis-à-vis du sujet traité et vis-à-vis de ses adhérents et soutiens. En effet, œuvrer à une société soutenable est pour nous un principe de chaque instant, un moyen de faire vivre cette célèbre phrase de Gandhi « *L'exemple n'est pas le seul moyen de convaincre, mais l'unique* ». Aussi, nous tachons dans nos missions d'être « exemplaires » dans l'application d'un principe de justice sociale et dans l'exercice de la démocratie.

Nous participons avec sérieux au Comité économique, éthique et social (CEES) du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB), instance participative créée légalement en 2009. À part le CEES où siège la société civile le HCB possède aussi une deuxième instance: un conseil scientifique. Nous lisons les textes, donnons nos avis en les argumentant, nous travaillons ! Car pour nous il s'agit d'être acteurs de la société, et non de se satisfaire d'être à la table de ceux qui se pensent « les décideurs » !

Aujourd'hui, ce rôle d'acteur nous est confisqué au sein du HCB, qui s'est transformé dans son nouveau mandat en cellule d'enregistrement de décisions prises en amont, poussées par les lobbies de l'industrie semencière. Nous avons ressenti fortement ce problème dès la reprise des travaux en 2014 et le dossier sur les nouvelles techniques nous a montré en ce début d'année 2015 que notre participation ne permettait plus de nous faire entendre. Du fait de la dilution de nos arguments sur l'éthique, la politique et la démocratie, nous avons l'impression de servir de caution à un débat qui ne s'est pas engagé et qui a malgré tout été tranché. Nous nous sentons manipulés.

Manipulé, tout comme l'est également le législateur face à une masse de textes hautement techniques ou excessivement généraux et croisant tous types d'arguments. Ces documents, élaborés par les parties prenantes et des personnalités qualifiés servent de base à la fabrication d'une solution consensuelle.

Or, le consensus est impossible ! Le choix qui va être fait sur les nouvelles techniques va trancher pour ou contre un modèle sociétal qui cherche dans une fuite en avant technologique la solution pour les maux de la société de consommation débridée et le changement climatique. Depuis le début des années 2000 un grand nombre de techniques de modification du génome sont arrivées au stade de l'application. Il devient de plus en plus facile, bon marché et rapide de séquencer un génome et de le modifier. Les brevets déposés montrent les milliers d'applications que leurs inventeurs ont préconisées: des plantes résistantes à multiples herbicides à la fois, produisant des substances pharmaceutiques, résistants au froid etc. La question à laquelle les experts dans le comité scientifique du HCB tentent de répondre est: jusqu'à quelle point ces techniques sont-elles précises et répondent aux objectifs de leurs inventeurs? Or, nous, les Amis de Terre, posons des questions plus fondamentale: à quoi servent ces nouvelles technologies, comment les plantes ainsi créées interagissent-elles avec l'environnement non seulement dans l'immédiat mais aussi sur le long-terme, quels nouveaux rapports de pouvoir établissent-elles au travers de la propriété intellectuelle sur les semences dans le champ des paysans? Comment, quand la question qui prime est si mal formulée par les instances censées conseiller, faire entendre notre position consistant à dire que la coexistence entre organismes vivants génétiquement modifiés et non modifiés est impossible parce que tous deux sont vivants et se reproduisent échappant

au contrôle de l'homme? Aussi les plantes créées grâce aux nouvelles biotechnologies sont des organismes génétiquement modifiés à qui les lois (telle que la directive 2001/18) s'appliquent qui exigent évaluation, traçabilité et surtout possible interdiction avec l'application du principe de précaution.

La décision qui doit être prise autour des nouvelles techniques est un choix politique et non technique. Est-ce que nous maintenons le principe de précaution ou est-ce que nous nous lançons dans une course effrénée et aveugle qui cherche le salut dans la nouveauté et dans une croyance inconditionnelle au progrès ? La mise en avant des arguments techniques liés aux critères scientifiques et juridiques, occulte la question qui aurait dû être posée aux citoyens : qu'est-ce qu'ils veulent manger, comment veulent-ils produire leur nourriture et dans quelle organisation sociale veulent-ils vivre selon quels principes de justice et de démocratie? La considération éthique des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et culturels des biotechnologies aurait dû être centrale ! Considérer à la marge, le changement de société que l'introduction de ces objets techniques provoquera, nous propulse dans une société du « subir », c'est un choix irresponsable auquel nous refusons de nous associer ! Car si nous nous sommes battus pour que soit constitué le HCB c'était bien pour AGIR !

Lors de l'assemblée plénière du HCB, dont nous ignorons la date depuis le report du 6 Avril les membres devront voter le **rapport d'activité**. Rappelons-le : « Le Haut Conseil des Biotechnologie fonde son action sur les principes d'excellence, d'indépendance de contradictoire et de transparence. » Toutefois, **la lecture de ce document laisse amer** car il ne rend pas compte de ce qui s'est déroulé. Nous ne nous retrouvons pas dans ce qui y est décrit, pire nous percevons qu'il **renforce l'illusion** de permettre des principes sur lesquels « le HCB » s'est largement assis durant l'année !

L'art de raconter des histoires permet d'endormir, toutefois il est temps de penser au réveil, chaque votant de ce rapport sera responsable de ce qui disparaît entre les lignes. C'est pourquoi nous invitons les membres du HCB, à voter contre ce rapport d'activité et à dénoncer la manipulation des faits à laquelle ils participent.

Le premier point que nous voulons soulever est l'occultation des débats internes. L'ensemble des données rendent compte de dossiers traités mais jamais de la manière dont ils l'ont été. S'il y a eu des oppositions des positions défavorables, des blocages, des controverses, il est impossible de le savoir. Quand il est indiqué que l'instance a pour principe le contradictoire, la question demeure de savoir comment un tel principe peut se décliner, et comment on en rend compte? Ainsi, les annexes nombreuses, qui représentent 13 pages sur 46 ne nous apprennent rien sur la teneur des avis. Des chiffres apparaissent sur le nombre de dossiers traités, puis nous pouvons savoir quels comités ont traités les dossiers, c'est tout.

Si nous prenons **l'exemple de l'avis rendu sur les œilletts transgéniques le 10 Septembre 2015**, mentionné en page 35 du document, personne ne peut savoir que les Amis de la Terre ont voté contre soulignant l'impact social et économique négatif de ces cultures pour la population Colombienne. Pour nous, cette information est importante et devrait apparaître dans le document, car l'activité du HCB ne devrait pas consister en l'enregistrement de multiples dossiers mais bien à garantir un traitement sérieux permettant de rendre compte

de ce qui fait débat, de l'état des désaccords ou controverses et de ce qui n'est pas consensuel ! Ce lissage nous semble inacceptable !

Autre exemple : Le Rapport d'activité présente [page 26] l'organisation interne de la structure. Nous pouvons voir que les associations, ou le HCB lui-même peut **s'auto-saisir**. Or cela a été **refusé sur la question des nouvelles techniques malgré un vote au sein du CEES** ! Ainsi, lors de la **séance du 27 Mars 2015**, les membres du CEES demandent à s'auto-saisir sur la question des variétés rendues tolérantes aux Herbicides, les VRTH, en lien direct avec les nouvelles techniques. Les arguments sont convaincants, le sujet est d'actualité. Nous passerons au vote : 18 sont pour une auto-saisine, 6 pensent qu'il est suffisant de manifester un mécontentement auprès du ministère pour qu'il nous saisisse. L'auto-saisine n'aura pas lieu. Le bureau du HCB s'y oppose ! Dans ce rapport d'activité aucune trace de cette demande et de ce rejet, au contraire est affichée le principe selon lequel les comités peuvent s'auto-saisir ! Après cet épisode, Le Président Mr Claude Gilbert se gardera bien de procéder à d'autres votes sur d'éventuelles auto-saisines : quoi qu'il soit écrit, dans la pratique, nous n'avons pas la main !

La non transparence et les représentations des positions au sein du HCB, autres éléments clefs de ces manipulations.

Le rapport d'activité rend également compte d'une liste des participations du HCB à de multiples réunions et rencontres. Ce qui y est dit, ce qui s'y déroule demeure inconnu. Si nous nous livrons à une analyse plus fine de ces interventions, nous pouvons toutefois souligner que, à quelques exceptions près, seuls les Présidents, Mme Noiville Présidente du HCB et Mr Pagès Président du CS, des Vice-Président du CS ou certains salariés du HCB s'y expriment. Le fait qu'aucun des éléments issus de ces communications ne soient mentionnés posent déjà question. Mais ce qui interroge peut être encore plus est le choix de certains intervenant pour parler de sujets précis. Par exemple Mr Pagès intervient sur de l'expertise socio-économique lors de l'intervention à l'Office Parlementaire d'Evaluation des choix Scientifiques et Technologiques OPECST à l'assemblée nationale le 16 Décembre 2015 sur le thème « enjeux économiques et environnementaux des biotechnologies à la lumière des nouvelles pistes de recherche », n'aurait-il pas pu et dû se faire accompagner d'un membre du CEES ? **La question qui peut être posée est également de savoir pourquoi nos organisations n'ont jamais été sollicitées ? Qui peut et doit représenter le HCB dans les instances ? Certains sont-ils plus légitimes que d'autres à prendre la parole ? Que devient alors notre parole dans d'autres bouches ?**

La mise à mal du principe de contradictoire et de transparence a atteint son apogée ces dernières semaines avec l'élaboration d'un avis du comité scientifique sur les nouvelles techniques, avis tronqué, car il ne prenait pas en compte la position divergente de Yves Bertheau au moment où il devait être porté à connaissance des pétitionnaires. Cet événement a conduit à la démission d'un membre du CS et a décidé 8 organisations du CEES de suspendre leur participation au HCB. Beaucoup est à dire sur ce point tant le bureau du HCB a interprété tantôt le règlement, tantôt les règles de fonctionnement pour au final censurer l'avis scientifique.

Les problèmes apparus dans le groupe de travail sur l'éthique sont particulièrement mal traduits dans ce rapport. A la lecture du paragraphe qui est consacré à ce point en [page 12], nous pouvons comprendre que c'est un travail aboutit qui se finalise par une publication. Or,

la demande de Mr Jacquemart de poursuivre ce travail, malgré le soutien apporté par courrier de Mme la ministre Ségolène Royal, a été refusée par le bureau du HCB. Un groupe de travail sur l'éthique a été proposé et a travaillé avant l'exposé des résultats, pourquoi un tel choix ? Ces membres ont été invités à travailler en tant qu'individu, alors qu'ils sont censés représenter la position de leurs organisations ! Rien ne rend compte de cet autre dysfonctionnement. Une telle **réécriture du débat sur l'éthique**, est ainsi bien loin du sujet dont il prétend s'occuper !

Le point qui présente **l'analyse socio-économique** et le travail qui a été réalisé est lui aussi tronqué. Ce groupe de travail était issu de la cellule d'appui à l'analyse socio économique **(CAASE), un groupe d'experts dont les membres du CEES ignoraient l'existence qui a donc écrit, sans aucune concertation avec les membres** du CEES, un document de base pour le groupe de travail à venir qui formulera la méthode à appliquer. Ce qui est apparu flagrant ici est l'absence de la représentation des savoirs faire des organisations pourtant habituées à réaliser des études d'impacts sur les questions économiques, sociales et environnementales. Les Amis de la Terre ont réagi mais rien dans le rapport n'en fait état, au contraire la réflexion se poursuit sans nous.

Ce point nous permet de finir sur ce que signifie pour nos organisations cette réécriture de l'histoire qui est à mettre en parallèle avec les modifications apportées au règlement intérieur. Plus qu'un « **toiletage du règlement intérieur** » dont la Présidente fait état en [page 4] c'est en fait **la fin de notre participation effective et le début des manœuvres qui nous rendent inaudibles**. La multiplication des groupes de travail et l'apparition de groupes de travail mixtes a eu pour conséquence la dilution de nos arguments dans les synthèses finales. Au sein du CEES nous avons alerté le Président à différentes occasions que la multiplication des groupes de travail rendait le travail difficile car incompatible avec nos emplois du temps respectifs, et que par ailleurs dans certaines réunions nous nous étions senti mis en accusation avec le sentiment de devoir nous défendre et non de débattre. Nous n'avons pas été entendus et rien ne fait état de ces difficultés dans ce rapport au contraire ces groupes sont présentés comme quelque chose d'efficace et fonctionnel. L'exemple de ce qui s'est passé dans le groupe « essais-au champs » rend compte dans le CEES de ces difficultés. Il y a même eu une suspension de séance de la part du Président quand un des membres du CEES a voulu parler de la difficulté de fonctionnement de ce groupe. Ce muselage dont nos organisations ont été victimes n'est pas retraduit, ce qui montre encore une fois la volonté de lisser et de faire croire au consensus alors que ce n'est pas la réalité! [page 12, 2° paragraphe]

De plus, à travers le renforcement de l'expertise en matière d'impacts socio-économiques des biotechnologies [page 4] + la multiplication des groupes de travail [page 31], nous constatons : une interprétation du principe d'excellence par le fait d'imposer le point de vue d'experts, dits « neutres ». Or la présence de personnes en lien avec des entreprises semencières ou participants à des fonctions clefs aux programmes de recherche nécessitant l'usage de nouvelles techniques ne sont pas neutres. Ces experts intéressés tentent dans leur domaine de faire prévaloir ce qui leur semble pertinent ou ce qui va servir leur carrière. Il est réducteur de prétendre que les parties prenantes de la société civile seraient subjectives et intéressées tandis que les experts scientifiques sont neutres. Ainsi, écarter la société civile des débats en pensant que les chercheurs en biotechnologie sont plus à même de le faire, c'est acter un principe selon lequel la politique devient l'affaire d'experts et de

fonctionnaires et non plus des citoyens, ce qui revient à cette société du « subir » contre laquelle nous nous érigeons.

Dans cette société du « subir », que décrit parfaitement le rapport d'activité du HCB, la saisine parlementaire de Messieurs Accoyer et Bizet stipule que l'avis du HCB est doublement instructif. Je cite : **« D'abord concernant l'état des données de surveillances des cultures de maïs MON 810, qui n'établissent pas à ce jour d'impacts environnementaux sur les insectes en Europe, du moins en l'état des évaluations et des cultures existantes. Ensuite car il rappelle qu'il est fondamentale d'examiner les plantes génétiquement modifiées au-delà de la seule question de leurs impacts pour la santé et l'environnement, les PGM posent des questions économiques, éthiques et sociales fortes. »** Qu'est ce qui est ici instructif, quand, au-delà de rendre compte de la très grande capacité du HCB à écrire des phrases illisibles et complexes, l'effort de compréhension du texte révèle que l'impact environnemental du MON 810 est nul. Comment pouvons-nous laisser écrire une telle bêtise ? Cette phrase dit littéralement que du fait qu'il n'y ait pas d'impacts environnementaux observés, on peut considérer les questions économiques, éthiques et sociales. Mais cela signifie qu'on acte de manière tacite l'absence de l'impact environnemental bien qu'il ne soit pas démontré. La conséquence pour nous est en effet instructive, comme pour l'avis rendu sur les nouvelles techniques, la base scientifique qui nous est fournie au CEES est erronée.

EN CONCLUSION

Le rapport d'activité, comme de nombreux textes nous permet de faire couler de l'encre, de nous bagarrer, d'avoir des choses à faire remonter. Nous devons user de notre temps pour écrire aux agents administratifs du HCB que nous ne sommes pas contents. Alors, ils font des efforts, prenant en compte quelques-unes de nos revendications, et nous laissent quelques couleuvres à avaler, c'est la contrepartie !

La démocratie participative est toute autre chose.

Il n'appartient pas aux experts d'imposer la consommation d'OGM à des gens qui n'en veulent pas. Nous n'avons pas à négocier le changement radical de société que l'introduction des nouvelles techniques impose.

LES IMPACTS dont il est question seront IRREVERSIBLES, un terme que nous avons souvent employé mais qui est absent du rapport d'activité !

Dans ce texte rien ne fait état des multiples dysfonctionnements qui ont rythmé cette année, dans les faits, aucun avis divergeant n'est publié à cet heure, le HCB ne joue pas son rôle, le gouvernement s'appuie sur des avis tronquée. Parce que ces dysfonctionnements nous empêchent de remplir la mission que nous a confié le gouvernement, nous dénonçons la non transparence et la manipulation mise en œuvre dans le Haut Conseil des Biotechnologie et nous invitons le gouvernement à prendre ses responsabilités pour reconstruire un HCB qui soit une véritable instance de démocratie participative.

Souhaitant la création de ce nouveau HCB, 8 organisations de la société démissionnent de l'actuelle structure ne voulant pas être complice d'un HCB et d'un gouvernement qui ensemble ne prennent pas en compte l'avis de la société civile et appliquent les volontés des entreprises semencières.